



LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} février 1989 — VOL. 8, NO 6

LA CONSTRUCTION À L'ANCIENNE-LORETTE EN 1988 CHUTE ET MAINTIEN TOUT À LA FOIS

En comparaison avec le record enregistré chez nous en 1987 dans le domaine de la construction domiciliaire, 1988 marque une chute de cinquante pour cent. En effet, si on prend comme point de comparaison le nombre de nouvelles unités de logement qui s'ajoutent dans une année, ce nombre, qui était de 266 en 1987 a chuté à 133 en 1988. Toutefois, l'écart à la baisse est moins considérable si on s'arrête à la valeur des constructions: passant de 14 341 300\$ à 9 709 100\$, nous enregistrons une baisse de 32,3%.

Mais le graphique prend une autre tangente en ce qui a trait à la valeur des constructions commerciales: nous passons de 885 000\$ à 7 136 800\$. Ainsi, en additionnant le domiciliaire et le commercial, on obtient une courbe légèrement ascendante, passant de 15 226 300\$ à 16 845 900\$.

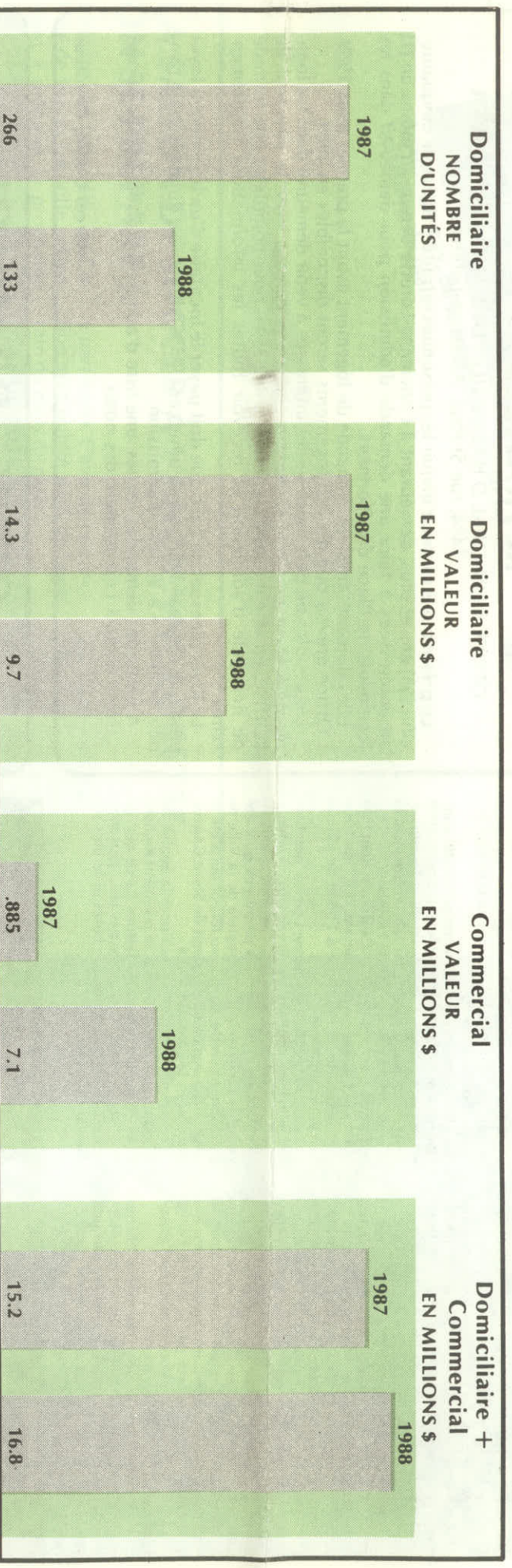
Si on met aussi en ligne de compte la valeur totale des rénovations dans le

domiciliaire, la courbe marquera pratiquement un palier, l'écart n'étant pas de 1%, soit: 18 996 208\$ en 1987 contre 18 824 952\$ en 1988.

L'augmentation des valeurs qu'on note dans le domaine commercial est due principalement à la construction du Château Repotel sur le boulevard Wilfrid-Hamel, à l'implantation de la compagnie de transport Day & Ross sur la rue Valet et à l'agrandissement significatif du Centre d'achats Notre-Dame et d'autres commerces sur le territoire.

Les perspectives pour l'année 1989 demeurent positives, ne serait-ce qu'en fonction de la poursuite d'importants projets entrepris en 1988, notamment dans le secteur nord-est. Des projets importants dans le domaine commercial entrent aussi en ligne de compte dans ces projections optimistes.

TABLEAU COMPARATIF 1987-1988



PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 1989

Depuis le 23 janvier, la procédure d'envoi des comptes de taxe a été amorcée à la municipalité de sorte que présentement, tous les comptes ont été expédiés à la population.

À cet égard, vous êtes priés de noter que le premier versement des taxes municipales dévolu échu le 24 février 1989 alors que le second paiement devra être effectué le ou avant le 4 juillet 1989.

Nous vous recommandons de nous transmettre en même temps que votre premier versement un second cheque postdaté pour acquitter le versement qui

viendra à échéance le 4 juillet 1989. Cette façon de faire pourrait vous éviter d'oublier d'effectuer le deuxième versement et conséquemment éliminer le paiement d'intérêts.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de payer entièrement les sommes dues lors de l'échéance, vous pouvez toujours prendre entente avec le trésorier ou son représentant mais vous serez obligé de payer des intérêts sur le solde échu non payé.

Le trésorier de la Ville, Gilles Kirouac, C.R.I.

ÉCHÉANCE D'EMPLOI D'ÉTÉ FRANCE-QUÉBEC

S'INSCRIRE AVANT LE 3 MARS

La municipalité de L'Ancienne-Lorette est inscrite à un programme d'échange d'emplois d'été pour les jeunes de 18 à 30 ans. Dans ces perspectives, deux emplois d'été ont été réservés à des jeunes Français(es). En échange, une municipalité française réserve deux emplois à des jeunes Québécois(es).

La majorité des emplois offerts aux Québécois(es) est en rapport avec l'animation (moniteur-trice ou animateur-trice de terrains de jeu) ou avec l'entretien des espaces verts. Il peut arriver, mais cela est rare, qu'on propose des postes d'employé(e)s de bureau ou de surveillant(e)s de piscine.

La durée de l'engagement est du 15 juin au 1^{er} septembre. Les principales conditions de participation sont les suivantes: — Payer des frais d'inscription non remboursables de 30\$.

— Être âgé de 18 à 30 ans.

— Être étudiant.

— Être disponible entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre.

— Être résident permanent de la municipalité.

Renseignements et inscriptions

Pour de plus amples renseignements, on peut aussi s'adresser au directeur du Service des Loisirs, M. Camille Deschênes. Par téléphone, composer le 871-3434.

La période d'inscription se termine le vendredi 3 mars à midi. Les inscriptions seront acheminées au bureau du Service des Loisirs, au 1729 rue Arthur à L'Ancienne-Lorette; code postal: G2E 4K9.

On peut se procurer des formulaires au secrétariat du Service des Loisirs.

Le 15 janvier 1989, nous apprenons le décès de madame Carole Destrosiers Gagné, conseillère municipale du quartier St-Jean-Baptiste de 1983 à 1985.



Dans ce triste deuil, les membres du Conseil et tout le personnel de la Municipalité tiennent à exprimer leur plus profonde sympathie à la famille éprouvée.

